

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

La noblesse hainuyère dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960

Paret, Martine; Wynants, Paul

Published in:
Congrès de Mons: actes

Publication date:
2002

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Paret, M & Wynants, P 2002, La noblesse hainuyère dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960. dans *Congrès de Mons: actes: 6e congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique et 53e congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*. Imprimerie provinciale du Hainaut, Mons, pp. 539-549.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

LA NOBLESSE HAINUYÈRE DANS LES ORDRES RELIGIEUX ET LES CONGRÉGATIONS, 1801-1960

Martine PARET et Paul WYNANTS*

Essentiellement sociographique, la présente enquête porte sur le recrutement des religieux et religieuses dans le milieu aristocratique hainuyer aux XIX^e-XX^e siècles. La période examinée s'étend du Concordat de 1801 à l'approche du concile Vatican II, avec l'année 1960 comme *terminus ad quem*. Le cadre géographique retenu est la province de Hainaut, telle qu'elle se présentait avant les lois linguistiques de 1962-1963. Il a été choisi pour expérimenter une méthode de travail appliquée ultérieurement à l'ensemble du pays¹. La présente recherche se fonde principalement sur les notices généalogiques publiées, de 1847 à 1950, par l'*Annuaire de la noblesse belge*² et, de 1960 à 1970, par la première série de l'*État présent de la noblesse du Royaume de Belgique*³. La documentation a été vérifiée et complétée à l'aide de divers instruments de travail⁴.

1. LES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU CORPUS

Le corpus de notices biographiques qui concerne le Hainaut n'est guère étendu : il englobe septante-quatre personnes appartenant à cinquante-sept foyers, soit seulement 7,8 % du total national. Pour les vocations d'origine aristocratique, la province se classe au sixième rang sur neuf, ne devant la septième – Liège – que d'extrême justesse. Pourquoi en est-il ainsi ? Quatre explications doivent être retenues. Le déclin de la noblesse dans le Hainaut constitue sans doute un premier élément de réponse à la question. De 1840 à 1914, le recul est sensible sur trois plans. Tout d'abord, le nombre de familles nobles n'augmente pas, comme dans d'autres régions du pays, mais il diminue légèrement – de 136 à 130 – malgré l'apport non né-

* Enseignants aux FUNDP, Namur.

1. M. PARET et P. WYNANTS, *La noblesse belge dans les ordres religieux et les congrégations, 1801-1960*, dans *Revue belge d'Histoire contemporaine (RBHC)*, XXX, 2000, p. 493-539.

2. Publié à Bruxelles, sous les titres successifs d'*Annuaire de la noblesse de Belgique* (jusqu'en 1888), d'*Annuaire de la noblesse belge* (jusqu'en 1900), puis de *La noblesse belge. Annuaire* (jusqu'en 1950). Cf. M. DE SCHAETZEN, *Historique et table générale de l'Annuaire de la noblesse de Belgique depuis sa fondation, 1847-1930*, Bruxelles-Paris, 1932, p. 5-14.

3. Publié à Bruxelles, sous la dir. de J. ANNE DE MOLINA et a. Voir H. DOUXCHAMPS, *À propos de la collection État présent de la noblesse du Royaume de Belgique*, dans *Le Parchemin*, 18^e série, n^o 153, mai-juin 1971, p. 478-482.

4. Cités en notes *infra*.

gligeable des anoblis. Ensuite, la part que ces mêmes familles représentent dans l'aristocratie du royaume se réduit de moitié, tombant de 16 à 8 % du total national. Enfin, la proportion de nobles dans la population ne se maintient pas à 2,5 familles pour 10 000 habitants, comme c'est le cas dans l'ensemble de la Belgique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, mais elle chute de 2,1 familles en 1840 à 1,2 seulement en 1914⁵.

L'évolution que la grande propriété foncière connaît en Hainaut est une deuxième explication à garder à l'esprit : elle n'est pas favorable à la noblesse terrienne. En effet, à la différence des autres provinces du pays, le Hainaut n'enregistre pas, avant la Première Guerre mondiale, un maintien des grands domaines d'un seul tenant (100 hectares et plus). Il connaît, au contraire, leur diminution, tant en nombre qu'en superficie. Le morcellement de la propriété est net dans les bassins houillers. La fragmentation des « latifundia d'origine féodale », selon la formule d'Émile Vandervelde, est incontestable dans les districts méridionaux, où le pâturage extensif et les exploitations forestières régressent au profit de la culture. Sans doute de gros blocs de terres subsistent-ils dans les zones agricoles situées en bordure des villes principales (Charleroi, Mons, Tournai). Cependant, « à côté des domaines princiers et des châteaux historiques des anciennes familles » s'y forment de vastes ensembles acquis par « des *homines novi* de la grande industrie ». Dans ces quelques secteurs faisant exception à la tendance générale, il y aurait donc substitution partielle des « parvenus » de la haute bourgeoisie à l'ancienne aristocratie foncière⁶.

Les modifications qui interviennent dans la composition de l'élite sociale sont un troisième facteur à prendre en compte. Le Hainaut apparaît, en effet, comme une des provinces où la bourgeoisie industrielle, commerçante et financière réalise la progression la plus spectaculaire au sein du groupe restreint des éligibles au Sénat⁷. Or cette avancée s'opère non seulement au détriment de l'aristocratie, mais elle nuit aussi à l'influence catholique, puisqu'une proportion non négligeable de nouveaux riches est d'obédience libérale.

Enfin, le Hainaut n'est pas particulièrement fécond en vocations religieuses, c'est le moins que l'on puisse dire. Dans le classement des neuf provinces selon le nombre de femmes engagées dans la vie consacrée par tranche de 10 000 habitants, il occupe le sixième rang en 1846, le septième en 1900, le huitième en 1947. Il est également la portion du territoire où le recul des vocations féminines se manifeste le plus précocement, dès les années 1930. Or ce reflux traduit non seulement un repli de la pratique religieuse, mais

5. J. DE BELDER, *Adel en burgerij 1840-1914*, dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Haarlem, 12, 1977, p. 82.

6. *Ibidem*, p. 93 et É. VANDERVELDE, *La propriété foncière en Belgique*, Paris, 1900, p. 172-195.

7. J. DE BELDER, *Adel...*, *op. cit.*, p. 93-94.

également une certaine déstructuration du « pilier » catholique⁸. En pareil contexte, l'étroitesse de notre corpus n'est pas vraiment surprenante pour le diocèse de Tournai, également classé bon dernier en Belgique pour les entrées au séminaire de 1830 à 1965⁹.

Parmi les septante-quatre recrues hainuyères d'origine noble, on relève deux déséquilibres frappants : le premier entre les sexes, le second entre les portions de territoires. Il y a seize vocations religieuses masculines pour cinquante-huit féminines. C'est là le reflet d'une féminisation des cadres permanents du catholicisme, phénomène général, mais un peu plus marqué en Hainaut qu'ailleurs¹⁰. La fécondité en vocations des arrondissements administratifs est très variable. Avec respectivement onze, huit et trois vocations, Mons, Soignies et Ath sont assez mal classés. Or, nous escomptions beaucoup de ces zones à partir d'indications fragmentaires sur les milieux de notables. Dans l'arrondissement de Mons, le canton de Lens n'était-il pas « un pays de châteaux, séjour à la belle saison de quelques grandes familles hainuyères »¹¹ ? À cheval sur les arrondissements d'Ath et de Soignies, la zone Ath-Belœil-Engnien-Soignies méritait pourtant cette qualification de *La Belgique illustrée* : « Il n'y a pas de région, dans notre pays, qui compte, sur une étendue proportionnelle, autant de parcs et de châteaux, depuis les fermes élevées jusqu'à la dignité de châtelainie parvenue jusqu'aux manoirs de souche authentique et aux domaines d'Arenberg et de Ligne »¹². Avec une seule vocation, Thuin fait moins bien encore. L'arrondissement de Charleroi (treize vocations) est en meilleure position. Toutefois, c'est celui de Tournai qui impressionne, avec trente-huit vocations, soit plus de la moitié du corpus. La ferveur chrétienne des familles aristocratiques tournaisiennes explique cette fécondité en vocations religieuses, plutôt que la situation socio-économique de la noblesse. Sur trois cantons du Tournaisis – ceux de Celles, Templeuve et Tournai – Vandervelde notait, en effet : « Les cotes foncières de cent hectares et plus y sont plus clairsemées (...). On y trouve, certes, de riches campagnes parsemées de villas et de châteaux, mais il n'y a guère de place pour de vastes domaines »¹³.

8. A. TIHON, *Les religieuses en Belgique du XVIII^e au XX^e siècle. Approche statistique*, dans *RBHC*, t. VII, 1976, p. 41, 43, 50.

9. J. ART, *De evolutie van het aantal mannelijke roepingen in België tussen 1830 en 1975. Basisgegevens en richtingen voor verder onderzoek*, dans *RBHC*, X, 1979, p. 355.

10. C. LANGLOIS, *Les effectifs des congrégations féminines au XIX^e siècle. De l'enquête statistique à l'histoire quantitative*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, LX, 1974, p. 59-64. Pour la Belgique, il convient de rappeler le constat d'A. Tihon : « Si, à la fin de l'Ancien Régime, il y avait à peu près autant de religieuses que de religieux, pendant la période contemporaine, il y a environ quatre fois plus de religieuses que de religieux ». Cf. A. TIHON, *Les religieuses...*, *op. cit.*, p. 36.

11. P. LEFÈVRE et É. GUBIN, *Lens, un canton rural en Hainaut*, dans *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à J.-J. Hoebanx*, Bruxelles, 1985, p. 334 ; É. MEUWISSEN, *Richesse oblige. La Belle Époque des grandes fortunes*, Bruxelles, 1999, p. 63.

12. *La Belgique illustrée* citée par É. VANDERVELDE, *La propriété...*, *op. cit.*, p. 173.

13. *Ibid.*, p. 176-177.

2. LA RÉPARTITION EN ORDRES ET CONGRÉGATIONS

Comme dans l'ensemble de la Belgique, l'attrance des jeunes aristocrates hainuyers pour des instituts solidement implantés dans les milieux de notables est frappante. À cet égard cependant, il convient d'éviter les clichés. C'est pourquoi nous proposons ci-dessous une analyse relativement approfondie, en distinguant d'emblée les religieux des religieuses.

Du côté masculin, quatre ordres et congrégations seulement figurent dans notre corpus. Avec dix représentants sur seize, les Jésuites absorbent les cinq huitièmes du total des vocations. En termes de recrutement, la Compagnie occupe, il est vrai, la deuxième position dans la Belgique des années 1830-1975, où elle draine à elle seule 12 % des vocations religieuses masculines¹⁴. Elle joue, on le sait, un grand rôle dans la formation intellectuelle des élites¹⁵. C'est d'ailleurs à ses maisons d'études et à ses collèges que sont attachés les Pères issus de la noblesse hainuyère : l'Institut Saint-Albert d'Egenhoven, le noviciat d'Arlon, les collèges Saint-Stanislas de Mons et Sainte-Barbe de Gand, le collège et les facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. Ajoutons également l'engouement des fils de bonne famille pour l'une ou l'autre mission en Inde et au Congo.

Avec quatre religieux, les Bénédictins de l'abbaye de Maredsous¹⁶ occupent la deuxième position. Ce monastère est fondé en 1872 à l'initiative de

14. J. ART, *De evolutie...*, op. cit., p. 287-289. Le même auteur signale (p. 303) qu'entre 1921 et 1925, 185 des 2042 rhétoriciens des collèges jésuites auraient rejoint la Compagnie. L'apport en vocations des collèges jésuites et la « stratégie de recrutement » prêtée – un peu vite, sans doute – à la Compagnie ont été fortement nuancés par les travaux de P. HUPEZ. Cf. *Le recrutement des Jésuites belges, 1832-1914*, mémoire de licence en histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1990, *passim*, et *Les novices jésuites, anciens des collèges de la Compagnie de Jésus en Belgique, 1832-1914*, dans J. LORY et a. (s. dir.), *Les Jésuites à Mons 1584-1598-1998. Liber memorialis*, Mons, 1999, p. 319-332. De cette dernière étude, retenons trois enseignements : 1) de 1832 à 1914, le taux de vocations jésuites, parmi les élèves inscrits en humanités anciennes dans les collèges belges de la Compagnie, est habituellement inférieur à 1 % ; 2) la moyenne annuelle des vocations par collège jésuite, durant la même période, n'excède pas 5 unités, chiffre qui se situe en deçà de l'apport des autres établissements secondaires catholiques diocésains ou dirigés par d'autres ordres religieux ; 3) les novices originaires des collèges jésuites extérieurs au diocèse de Tournai sont largement majoritaires, par rapport à ceux issus des collèges du Hainaut : ceux-ci représentent 6 % du total national de 1832 à 1851 (Tournai), 10 % de 1852 à 1871 (Tournai), 17 % de 1872 à 1891 (Tournai, Mons, Charleroi), 14 % de 1892 à 1914 (Tournai, Mons, Charleroi).

15. A. PONCELET, *La Compagnie de Jésus en Belgique. Aperçu historique à l'occasion du 75^e anniversaire de l'érection de la province belge (3 déc. 1832-3 déc. 1907)*, Bruxelles, 1907 et A. DENEFF et a. (s. dir.), *Les Jésuites belges 1542-1992 : 450 ans de Compagnie de Jésus dans les Provinces belgiques*, Bruxelles, 1992. Dans ses implantations en Hainaut, la Compagnie peut tabler sur le soutien de notables : évêché, clergé, figures de proue des ordres religieux masculins et féminins, grands bourgeois. Il faut y ajouter un nombre non négligeable d'aristocrates, qui lui apportent des ressources financières et un appui moral. C'est pourquoi, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les Jésuites de Mons consacrent une part de leurs vacances d'août-septembre à la « tournée des châteaux ». Voir X. DUSAUSOIT, *Les premières années d'existence de la résidence de Mons et du collège Saint-Stanislas (1840-1870)*, dans J. LORY et a. (s. dir.), *Les Jésuites à Mons...*, op. cit., p. 237-241, 244-246, 276-277.

16. *La Belgique monastique. Het Monnikenleven in België*, Zottegem, s. d., p. 15-18.

La noblesse hainuyère dans les ordres religieux et les congrégations

la famille Desclée de Tournai qui, anoblie, prend pied dans la région¹⁷. Depuis 1881, il est doté d'une école abbatiale fréquentée par des jeunes gens « de bonne famille » de tout le pays. À sa tête on trouve parfois un aristocrate prestigieux, tel dom Hildebrand de Hemptinne¹⁸.

Les deux derniers instituts masculins attirent, l'un et l'autre, un seul membre de la noblesse hainuyère. Les Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus, dits « Pères d'Issoudun » (Indre), ont eu deux refuges dans le diocèse de Tournai : l'un, temporaire, pour leur maison généralice à Saint-Remy-lez-Chimay et l'autre pour une simple communauté à Thuin (1901-1919), puis à Lobbes (1919-1926)¹⁹. Quant aux Frères des Écoles Chrétiennes, ils forment la congrégation masculine la plus importante du pays, en termes de recrutement²⁰. Leur représentant dans notre corpus est affecté aux missions de Léopoldville.

Passons aux filles de la noblesse hainuyère entrées dans les monastères et les couvents²¹. La dispersion de la vie consacrée y est beaucoup plus grande, avec un nombre fort variable d'entrées dans les divers instituts. Comme on peut le constater dans le tableau à la page suivante, les membres de l'aristocratie hainuyère se répartissent entre vingt-deux ordres et congrégations différents. Cet éclatement n'étonne guère si l'on se souvient des constats formulés par Marie-Thérèse Mattez et par André Tihon²². Néanmoins, quelques tendances nettes se dégagent des statistiques. Passons-les en revue.

17. G. GHYSENS, *Fondation et essor de Maredsous (1872-1923)*, dans *Revue Bénédictine*, LXXXIII, 1973, p. 229-257 ; T. BERTRAND, *Henri-Philippe Desclée, Henri-Jules Desclée, Jules-Louis Desclée : Tournaisiens et fondateurs de l'abbaye de Maredsous*, Tournai, 1971. Relevons qu'un des quatre Bénédictins de notre corpus, Dom Jules Desclée de Maredsous, est apparenté à ces fondateurs.

18. Sur cette personnalité éminente (1849-1913), qui a été notamment le deuxième abbé de Maredsous et le premier primat de l'Ordre de Saint-Benoît, cf. H. De MOREAU, *Dom Hildebrand de Hemptinne, abbé de Maredsous, premier primat de l'Ordre bénédictin*, Paris-Maredsous, 1930 ; C. SOETENS, notice *Félix de Hemptinne*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XXIII, Paris, 1990, col. 995-999.

19. Correspondance des auteurs avec la maison généralice, 1982.

20. J. ART, *De evolutie...*, *op. cit.*, p. 287-289.

21. Nous renvoyons, pour l'histoire et les implantations des instituts féminins, aux ouvrages suivants : C. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, 1984 ; C. MOLETTE, *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*, Paris, 1974 ; *Monasticon du Benelux*, Termonde, 1980 ; C. TYCK, *Notices historiques sur les congrégations et communautés religieuses et les instituts missionnaires du XIX^e siècle*, Louvain, 1892 ; P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, 1 : *Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, 1981, et 2 : *France*, Namur, 1982 (*Répertoires Meuse-Moselle*, IV et VIII) ; ID., *De la restauration à la rénovation. Les religieuses contemplatives en Belgique (1801-1983)*, dans A. NEUBERG (s. dir.), *Filles du silence. Moniales en Belgique et Luxembourg du Moyen-Âge à nos jours*, Bastogne, 1998, p. 59-107.

22. Au milieu du XX^e siècle, 104 instituts féminins – 53 d'origine belge et 51 d'origine étrangère – sont implantés en Hainaut. Il faut y ajouter 18 monastères indépendants, dont 6 d'origine française. À la même époque, 371 instituts féminins – 272 d'origine belge et 99 d'origine étrangère – sont établis en Belgique. Il faut y ajouter 117 monastères autonomes, relevant de 12 ordres différents. Voir M.-T. MATTEZ, *Les religieuses du diocèse de Tournai. Étude sociologique de leur provenance*, dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales*, XXII, 1956, p. 650-651 et A. TIHON, *Les religieuses...*, *op. cit.*, p. 45.

Ordres et instituts représentés dans le corpus	Nombre de nobles hainuyères qui y sont entrées
Dames du Sacré-Cœur	13
Ordre de la Visitation Sainte-Marie	6
Moniales bénédictines	4
Dames de Saint-André	4
Dames de l'Adoration Perpétuelle du Très Saint-Sacrement	4
Congrégation de Notre-Dame (Chanoinesses régulières de Saint-Augustin)	3
Dames anglaises de Bruges (Chanoinesses régulières du Latran, puis de Windesheim)	3
Moniales rédemptoristes	3
Carmélites déchaussées	3
Sœurs de la Charité de Namur	3
Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus de Mons	1
Institut du Sauveur et de la Sainte-Vierge de La Souterraine	1
Dames de Marie Réparatrice	1
Oblates du Sacré-Cœur de Jésus de Montluçon	1
Dames de l'Assomption	1
Dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne	1
Missionnaires de Notre-Dame d'Afrique (Sœurs blanches)	1
Moniales cisterciennes de la Stricte Observance (Trappistines)	1
Ursulines	1
Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie de Gand	1
Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Saint-Josse-ten-Noode	1
Religieuses Hospitalières du Sacré-Cœur de Woluwé	1

En premier lieu, les congrégations qui incluent le mot « Dames » dans leur dénomination drainent un tiers des effectifs. Selon Claude Langlois, il traduit des prétentions à faire partie de « l'aristocratie conventuelle » : « Personne ne confondrait une Dame du Sacré-Cœur avec la piétaille des sœurs des diverses congrégations diocésaines »²³.

En deuxième lieu, le Gotha des maisons d'instruction féminine capte plus du tiers des vocations. Les Dames du Sacré-Cœur, les Chanoinesses de la Congrégation de Notre-Dame, les Dames anglaises de Bruges et les Dames de l'Assomption viennent en tête. Le but principal de tels couvents et monastères est « l'éducation des demoiselles », ce qui n'exclut pas la tenue de classes gratuites pour enfants pauvres, mais avec ségrégation sociale et spatiale entre les deux sphères d'activité. Examinons ces instituts prestigieux d'un peu plus près. D'origine française, la Société du Sacré-Cœur se recrute dans les milieux de notables. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, elle est une des rares congrégations à se doter d'une stature internationale. Ses

23. C. LANGLOIS, *Le catholicisme...*, op. cit., p. 192.

membres issus de l'aristocratie hainuyère s'activent dans des pensionnats belges et français (Bois-l'Évêque, Ixelles, Jette, Charleville, Lille, Montigny-lès-Metz). Les Chanoinesses de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, fondées dans les Vosges, sont également réputées pour leurs maisons d'éducation de haut standing. Deux de celles-ci figurent dans notre corpus : les monastères de Berlaymont et de Notre-Dame du Roule²⁴. De telles communautés sont dotées d'un patrimoine immobilier important : « elles ont besoin, pour vivre à une trentaine de religieuses, d'un immeuble avec locaux d'habitation, chapelle, jardin, pensionnat, qui pourrait servir de maison-mère à une congrégation de trois cents membres »²⁵. On peut en dire autant du très renommé monastère de Nazareth, tenu par les Dames anglaises de Bruges²⁶. Les Dames de l'Assomption, fondées à Paris, représentent sans doute le *nec plus ultra*. Au début du XX^e siècle, elles transfèrent plusieurs pensionnats en Belgique. L'un d'eux, établi au Val Notre-Dame à Antheit, voit défilier princesses, filles de diplomates, de chefs d'État et de la grande bourgeoisie²⁷.

En troisième lieu, nous constatons que sept ordres et instituts à finalité contemplative se partagent un bon tiers des entrées. Les plus attractifs sont les plus élitistes au plan social. D'emblée, on note l'absence totale des Clarisses, pourtant solidement enracinées en Belgique, et de la famille dominicaine. À l'inverse, la Visitation Sainte-Marie compte six représentantes, affectées aux monastères de Kraainem, Dampicourt et Marvejols (Lozère). Point d'entrée dans les six couvents de Visitandines qui ont trouvé un abri temporaire dans le diocèse de Tournai au début de ce siècle, à la suite des lois Combes. Trois des quatre Bénédictines de notre corpus rejoignent le prieuré, puis l'abbaye SS. Jean et Scholastique de Maredret. Celle-ci est un « Maredsous au féminin », suscité par dom Hildebrand de Hemptinne et gouverné initialement par sa propre sœur, Mère Cécile²⁸. Les Rédemptoristes d'origine hainuyère entrent dans deux monastères : celui de Bruges et celui de Malines, puis Louvain, ultérieurement transplanté à Soignies. Le Carmel prend pied dans la province, avec les couvents belges d'Ath, Charleroi, Mons et Tournai, mais aussi avec quelques communautés françaises réfugiées à la suite de la politique anticongréganiste de la Troisième République. Pourtant, hormis une entrée à Tournai, ce sont les cloîtres de

24. Sur ces établissements, cf. L. VAN MEERBEECK, *Couvent de Berlaymont à Bruxelles, puis à Ohain*, dans *Monasticon belge*, IV-5, Liège, 1971, p. 1163-1186, ainsi que C. TYCK, *Notices...*, *op. cit.*, p. 351. Notons que le monastère de Notre-Dame du Roule, venant de Paris, se fixe temporairement à Houdeng-Aimeries (1904-1905), avant de s'implanter dans l'agglomération, puis dans la périphérie de Bruxelles, enfin à La Hulpe.

25. C. LANGLOIS, *Le catholicisme...*, *op. cit.*, p. 385-386.

26. À son propos, voir B. JANSSENS DE BISTHOVEN, *Monastère de Nazareth (couvent anglais) à Bruges*, dans *Monasticon belge*, III-4, Liège, 1978, p. 1143-1165.

27. De 1902 à 1953, cette ancienne abbaye cistercienne abrite aussi la maison-mère de la congrégation. Cf. P. WYNANTS, *Religieuses...*, *op. cit.*, 1, p. 39-40.

28. *La Belgique monastique...*, *op. cit.*, p. 45-47 ; *Monasticon du Benelux*, *op. cit.*, p. 30.

Courtrai et de Saint-Gilles qui accueillent deux nobles du Hainaut. Que Lucia de Spandl choisisse les Cisterciennes de la Stricte Observance, dites Trappistines, ne constitue pas en soi une surprise. Qu'elle fasse profession non pas à l'abbaye de Soleilmont, proche de son domicile, mais à celle de Lyon laisse davantage perplexe²⁹... Les Dames de l'Adoration Perpétuelle du Très Saint-Sacrement peuvent être assimilées aux contemplatives *stricto sensu*. Le biographe du cardinal Dechamps³⁰ en souligne trois traits singuliers : une très forte présence aristocratique au sein du noyau initiateur, une certaine morgue des fondatrices, une première supérieure générale bien née – Anna de Meêus – aux humeurs capricieuses, qui parfois se comporte en véritable despote. Les membres de la noblesse hainuyère que l'on retrouve dans ce cénacle plutôt sélect entrent dans les couvents de Bruxelles, Mons et Watermael-Boitsfort.

En quatrième lieu, les hospitalières sont beaucoup moins nombreuses à provenir de cercles aristocratiques. Apparemment, il s'agit de vocations spécifiques, sinon atypiques. Trois membres d'une même famille nombreuse s'engagent chez les Sœurs de la Charité de Namur. Elles sont affectées à autant de cliniques : celles des Mutualités à Verviers, de Sainte-Élisabeth à Namur et des charbonnages de Warquignies. S'y ajoutent une Dominicaine de Sainte-Catherine de Sienne, qui s'occupe d'enfants handicapés au couvent Terbank d'Heverlee, une Sœur de la Charité de Jésus et de Marie de Gand, attachée au home pour personnes âgées de Neufvilles, près de Soignies, et une Hospitalière du Sacré-Cœur de Woluwé.

En cinquième lieu, les congrégations diocésaines ou nées dans le diocèse, soit une vingtaine d'instituts de rang modeste, à enracinement régional et à apostolat orienté vers les milieux populaires, ne sont guère choisies par les nobles. Les deux exceptions à la règle sont révélatrices. Si l'on trouve une noble chez les Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus à Mons, elle en est la cofondatrice et la supérieure générale pendant 44 ans. Quelques autres filles de notables entrent chez les Dames de Saint-André de Tournai, qui grâce à leur pensionnat dans une région excentrique, attirent des demoiselles de bonne famille.

Notre analyse sera plus rapide en ce qui concerne l'appartenance des filles nobles du Hainaut aux différentes familles spirituelles. Contentons-nous de pointer deux situations extrêmes. D'une part, on est frappé par l'absence totale de la famille franciscaine, dont nos dépouillements confirment le faible rayonnement au sein de l'élite sociale belge. Y aurait-il, dans les milieux de grands notables, un obstacle psychologique ou une barrière mentale à l'insertion dans un mode de vie consacrée fort axé sur la simplicité ? On peut le penser. D'autre part, nous devons souligner l'influence de la Compagnie de Jésus. Outre sa prépondérance parmi les hommes, celle-ci place clairement dans sa mouvance trois instituts de Dames : les Dames du

29. *Annuaire de la noblesse belge*, 1897, 2, p. 2199-2200.

30. M. BECQUÉ, *Le cardinal Dechamps, 2 : Le prélat*, Louvain, 1956, p. 112-132.

Sacré-Cœur, les Dames de l'Adoration Perpétuelle du Très Saint-Sacrement et les Dames de Saint-André³¹. Appartient aussi à une orbite jésuite plus large une série de congrégations à vœux simples³², dont les constitutions sont plus ou moins inspirées de préceptes ignaciens : le souci de doter ces sociétés d'un gouvernement très centralisé, en vue d'un maintien de la « discipline religieuse », n'est pas étranger à pareille situation³³.

Clôturons cet aperçu par les indications, probablement incomplètes, dont nous disposons sur les responsabilités exercées, dans leur ordre ou congrégation, par des membres de l'aristocratie hainuyère. Outre Marie-Thérèse du Bois (1791-1867), cofondatrice et supérieure générale des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus, notre corpus inclut une prieure du monastère des Visitandines de Marvejols (Lozère), en la personne de Mathilde Visart de Bury et de Bocarmé (1848-1914), et une abbesse des Trappistines de Lyon, en l'occurrence Lucia de Spandl (1804-1868). S'y intègrent de surcroît, une sous-prieure du Carmel de Courtrai, une assistante de monastère visitandin, une supérieure locale de communauté enseignante bruxelloise, un recteur du noviciat jésuite d'Arlon. Pareil récapitulatif n'est pas éclatant. Il donne à penser que la noblesse issue du diocèse de Tournai n'est pas seulement sous-représentée dans les effectifs de la vie consacrée, mais qu'elle l'est également à son sommet.

3. UN MILIEU SOCIAL COMPOSITE

Toutes les strates de l'aristocratie catholique hainuyère sont présentes dans les couvents, surtout les plus modestes et les plus traditionnelles. Pour le montrer, analysons le statut des pères des religieux et religieuses. Tout d'abord, l'étude des titres de noblesse conduit à deux considérations. Vingt-et-un pères de famille sur cinquante-sept sont titrés, dont six chevaliers, onze barons, trois comtes et un marquis. Non seulement la proportion de nobles titrés est inférieure à la moyenne nationale, mais la haute aristocratie est très peu représentée. Notre corpus ne comprend, en effet, ni ducs, ni princes. Ensuite, en ce qui concerne l'ancienneté de la noblesse, plus des huit dixièmes des chefs de famille sont nobles par hérédité : c'est donc surtout la noblesse « installée » qui entre dans les couvents. Quant aux anoblis de fraîche date, qui représentent 16 % du total de nos pères de famille, ils

31. À ce propos, cf. C. MOLETTE, *Guide...*, *op. cit.*, p. 72-74 ; M. BECQUÉ, *Le cardinal...*, *op. cit.*, p. 112-132 ; M.-T. LACROIX, *L'influence ignacienne sur les constitutions des Sœurs de Saint-André*, dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, LXXXVIII, 1993, p. 88-107. Signalons en sens inverse qu'à Mons, les Dames du Sacré-Cœur contribuent au financement du collège des Jésuites (X. DUSAUSOIT, *Les premières années...*, *op. cit.*, p. 237 et 241). Il n'en demeure pas moins que, « pour des raisons historiques », le collège Saint-Stanislas et l'Institut du Sacré-Cœur, qui proposent pourtant des options identiques, demeurent – jusqu'à nos jours – distincts, alors qu'un seul mur mitoyen les sépare (P. NOË, *Saint-Stanislas aujourd'hui...*, dans J. LORY et a., *Les Jésuites à Mons...*, *op. cit.*, p. 406).

32. C'est le cas, entre autres, des Filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus de Mons-Binche (C. TYCK, *Notices...*, *op. cit.*, p. 47-48).

33. J. CREUSEN, *Les instituts religieux à vœux simples. Esquisse historique*, dans *Revue des Communautés religieuses*, XVII, 1945, p. 38.

sont plus membres de l'appareil d'État au sens large (hommes politiques, hauts fonctionnaires...) que figures de proue de l'industrie.

Le niveau de fortune des cinquante-sept pères de religieux et de religieuses issus de la noblesse hainuyère n'est pas connu avec certitude. Toutefois, l'éligibilité au Sénat est un indice d'appartenance au Gotha de la grande propriété foncière. Vingt-neuf chefs de famille remplissent les conditions de nationalité, d'âge et de domicile de 1831 à 1893. Une bonne moitié d'entre eux satisfait à la condition fiscale et fait partie du groupe des grands propriétaires fonciers du royaume. Mais un seul d'entre eux s'insère à la fois dans le prestigieux « club des neuf » – ceux qui paient plus de 10 000 F. d'impôts directs – et dans le non moins sélect « club des seize » – ceux qui versent plus de 2000 F. de contributions personnelles à l'État – selon l'expression de Jean Stengers³⁴ : il s'agit du bourgmestre de Lombise, le marquis Gaétan de la Boëssière-Thiennes. Parmi les dix-sept éligibles au Sénat, douze sont des propriétaires fonciers traditionnels ; cinq ont, en sus, des participations significatives dans les secteurs industriel ou bancaire.

La pratique d'une profession n'est guère la règle chez les gentilshommes. Elle est connue dans vingt-trois des cinquante-sept cas étudiés. Dix-sept personnes sont actives dans des secteurs où, traditionnellement, l'aristocratie est fortement représentée : le monde des hommes de loi, la fonction publique et l'armée. La dominante est plutôt modeste : parmi les hommes de lois figurent six avocats et un juge de paix ; les fonctionnaires réunissent quatre commissaires d'arrondissement, deux receveurs des contributions et un inspecteur des Eaux et Forêts. Chez les militaires, le grade le plus élevé est celui de capitaine-commandant. Les pères de famille actifs dans les secteurs dynamiques de l'économie sont nettement minoritaires. Parmi eux, on trouve quatre chefs d'entreprise, un directeur de charbonnage et un banquier. Trois grands noms émergent toutefois : le maître de forges Fernand Puissant d'Agimont, l'imprimeur et patron de presse Benoît Desclée de Maredsous et le vice-gouverneur de la Société Générale, Willy de Munck.

Au plan des mandats politiques, le bilan est bien plus maigre en Hainaut que dans le reste du pays. Parmi nos cinquante-sept chefs de famille, nous pointons un seul ministre et parlementaire : Henri Carton de Tournai. Les sénateurs Ferdinand Puissant d'Agimont et Paul Gendebien exercent la fonction de bourgmestre, respectivement à Charleroi et à Thuin. Sous le régime hollandais, François-Joseph le Bidart siège à la seconde Chambre des États-Généraux. Enfin, les hommes politiques de moindre envergure ne sont pas légion. Signalons sans plus trois conseillers provinciaux et quatre bourgmestres de communes rurales.

34. J. STENGERS (s. dir.), *Index des éligibles au Sénat (1831-1893)*, Bruxelles, 1975 ; É. MEUWISSEN, *Richesse oblige...*, op. cit., p. 8-10 (préface de J. STENGERS) et p. 59-87 (avec éléments de bibliographie complémentaire signalés p. 59).

CONCLUSION

Un corpus de notices biographiques a été constitué pour les nobles hainuyers engagés dans la vie consacrée masculine et féminine, entre 1801 et 1960. La taille restreinte de cet ensemble documentaire s'explique par la régression que l'aristocratie connaît dans la province au cours de la période étudiée et par l'apport relativement faible du diocèse de Tournai au total des vocations belges. La sous-représentation du Hainaut se manifeste sur un autre plan : le petit nombre de hautes responsabilités exercées par ses ressortissants nobles dans les couvents et les monastères.

La ventilation des religieux et religieuses de notre corpus ne surprend guère si l'on s'en tient au critère du sexe. En ce qui concerne l'origine géographique, elle manifeste une forte sur-représentation du Tournaisis, due sans doute au maintien d'une ferveur chrétienne parmi les notables de la région.

La répartition en ordres et congrégations fait apparaître, chez les hommes, une nette prééminence de la Compagnie de Jésus, qui devance les Bénédictins de Maredsous. La situation est plus complexe chez les femmes, parmi lesquelles vingt-deux instituts sont représentés. Les congrégations diocésaines, pour la plupart à enracinement régional et de rang modeste, n'attirent guère les filles de la noblesse hainuyère. Celles-ci leur préfèrent les instituts à pensionnats, surtout ceux destinés à l'éducation de la *high society* et marqués par l'influence jésuite, ou encore la vie contemplative dans des monastères plutôt prestigieux, à l'exclusion remarquable de la famille franciscaine.

Le milieu aristocratique dont émanent nos septante-quatre religieux et religieuses est composite. On y note des différences en ce qui concerne les titres, l'ancienneté de la noblesse, le patrimoine, les professions et mandats politiques exercés par les chefs de famille. Parmi ces derniers, les personnalités richissimes ou fort influentes sont assez exceptionnelles. On a surtout affaire à une petite noblesse traditionnelle, terrienne ou active au service de l'État. Plus encore en Hainaut que dans le reste du pays, c'est dans ce segment du corps social que s'ancre une tradition du service de Dieu et de l'Église.